

**Arrêté fédéral
sur le rattachement du district bernois de Laufon
au canton de Bâle-Campagne**

132.222.2

du 18 juin 1993¹⁾

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 27 janvier 1993²⁾,
arrête:*

Article premier

Le district bernois de Laufon est rattaché au canton de Bâle-Campagne.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

Art. 3

¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

² En ce qui concerne la répartition des sièges au Conseil national, le présent arrêté prend effet lors du renouvellement complet du Conseil national pour la législature de 1995 à 1999.

